

Dijon, le 18 Février 2014.

Madame Cécile Duflot.  
Ministre chargé du Logement.  
72, rue de Varenne.  
75 007. Paris.

Lettre ouverte à Mme Cécile Duflot, ministre chargé du Logement et de l'Égalité des Territoires.

Madame la Ministre,

Dès votre nomination, poursuivant la tâche de votre prédécesseur, M. Benoist Apparu appartenant au gouvernement de M. Nicolas Sarkozy, comme conséquence collatérale de la politique vous avez initiée en matière de logement, vous avez conduit à ce que le 1 % logement ne finance plus l'adaptation des logements existants occupés par des personnes à mobilité réduite.

Puis, reprenant les contrevérités de votre prédécesseur, vous avez publiquement affirmé que l'obligation d'accessibilité du cadre bâti d'habitation entraînait un surcoût de l'ordre de 15 % des biens immobiliers construits, et ce malgré nos démonstrations attestant qu'un appartement intelligemment conçu ne conduit à aucun surcoût ! Et si des difficultés économiques peuvent le cas échéant conduire à moins construire, rien ne peut justifier de mal construire les biens durables que sont les logements.

Madame la Ministre, nous n'avons cessé de vous le démontrer au travers de nos nombreux courriers et de nos entretiens avec les membres de votre Cabinet, en raison de la progression démographique, du nombre sans cesse croissant d'accidents de la vie et des progrès conjoints de la médecine sauvant de nombreuses vies humaines mais au prix de lourdes séquelles résiduelles, le nombre de personnes dites handicapées ne cesse de croître tandis qu'en fonction de l'allongement de la durée de la vie, le nombre de personnes âgées en rupture d'autonomie ne cesse lui aussi d'augmenter et augmentera de façon encore plus importante au cours des années qui viennent.

Aussi, votre opposition à l'abaissement à R+3 du seuil d'obligation d'ascenseur, figé à R+4 depuis 1980, ne peut qu'accroître les difficultés rencontrées par les personnes dites handicapés à acquérir leur autonomie et aux personnes vieillissantes à la conserver, et ce contrairement aux engagements internationaux de la France !

C'est pourquoi il est intolérable, Madame la Ministre, que vous fassiez mine d'ignorer, la perte certifiée entre 2006 et 2010 de plus de 74.000 logements HLM desservis par ascenseur ( et vraisemblablement de près de 90.000 de 2006 à 2013) conséquence d'opérations de rénovation urbaine conduisant à détruire, ce que personne ne saurait regretter, des grands immeubles des années 60 et à les remplacer par des immeubles plus petits, certes gage d'un habitat à taille humaine pour ceux qui peuvent en profiter, mais source d'exclusion pour d'autres car dépourvus d'ascenseur ...

Comme il est intolérable que vous fassiez mine d'ignorer que l'obligation d'accessibilité ne concerne que les appartements en rez-de-chaussée ou desservis par ascenseur et les maisons individuelles vendues 'clés en mains' ou proposées à la location, soit guère plus d'un logement nouveau sur trois, et non pas tous les logements !

Madame la Ministre, si souvent adepte du principe de précaution, vous semblez aujourd'hui en avoir une interprétation sélective en feignant ne pas comprendre que l'accessibilité en est une traduction concrète susceptible, à moindre frais, de prévenir ou minimiser nombre de situations de handicap aussi souvent imprévisibles.

Aussi votre décision sonne comme un défi au bon sens, et de surcroît à l'honneur, car contrairement à vos déclarations publiques, la loi du 11 février 2005 n'a pas été adoptée à l'unanimité, les parlementaires de Gauche et « écologistes(!) ayant voté contre, aux motifs parfaitement justifiés qu'elle ne permettrait pas de répondre aux besoins des personnes dites handicapées dans la plupart des domaines fondamentaux. Et c'est incontestablement le cas en matière de cadre bâti d'habitation !

Madame la Ministre, si vous persistez dans votre erreur, vous resterez comme la ministre qui se sera opposée frontalement et en toute connaissance de cause au droit à l'autonomie et à la citoyenneté des personnes dites handicapées, et à terme, des personnes âgées !

**Pour notre part, Madame la Ministre, nous entendons nous opposer de toutes nos forces à cette aberration !**

Dans l'espoir bien mince d'une prise de conscience même tardive du caractère néfaste de votre décision, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil d'Administration de l'ANPIHM.  
Vincent ASSANTE.